



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 28 mars 2022

### **Métiers en tension : signature des chartes de développement de l'emploi et des compétences dans les secteurs de la boucherie – charcuterie artisanale et de la boulangerie – pâtisserie artisanale**

**Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a conclu ce jour des chartes de développement de l'emploi et des compétences avec les représentants des secteurs de la boucherie et de la boulangerie. Objectifs : répondre aux besoins de recrutement de ces filières tout en renforçant leur attractivité.**

Les branches de la boucherie – charcuterie artisanales et celles de la boulangerie-pâtisserie artisanale représentent des métiers au cœur de la gastronomie française et mobilisent des savoir-faire nombreux. Malgré leur dynamisme, ces secteurs sont confrontés depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement.

Pour répondre à ces difficultés accrues par la crise, le Gouvernement a lancé en 2020 un chantier dédié aux « métiers en tension » dans le cadre de l'agenda social conduit avec les partenaires sociaux.

Après un travail d'identification des besoins en emplois et en compétences, l'Etat et les représentants du secteur signent aujourd'hui une charte de développement de l'emploi et des compétences afin de :

- **Contribuer à développer l'orientation des jeunes et des adultes vers ces secteurs**, en menant notamment des actions de sensibilisation en lien avec les opérateurs du service public de l'emploi ;
- **Accompagner les entreprises et leurs salariés dans la mise en place de mesures en faveur de l'attractivité des métiers**, la branche s'engageant sur un calendrier de négociations ambitieux en 2022 pour améliorer les conditions de travail de ses salariés ;
- **Faciliter, accompagner les recrutements et agir sur la qualité de l'emploi**, en renforçant les liens des entreprises du secteur avec Pôle emploi et les Missions Locales ;
- **Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation**, notamment en renforçant le recours à l'apprentissage et en modernisant l'offre de formation

Le déploiement des actions fera l'objet d'un suivi par une personnalité qualifiée désignée en accord avec les signataires de la charte.

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).